# COMMUNIQUE DE PRESSE

Dijon, le 4 mars 2024

Une nouvelle offre de soins visuels au bénéfice des habitants du Tonnerrois

**Depuis le début de l’année, les habitants du Tonnerrois ont accès à une nouvelle offre de soins visuels. L’aboutissement d’un partenariat entre l’Agence Régionale de Santé, le centre hospitalier de Tonnerre, les médecins ophtalmologues d’Auxerre, la société d’orthoptistes Relais Vision, la ville et la communauté de communes.**

**En 2022, moins de 20% de la population du Tonnerrois a eu accès à une consultation d’ophtalmologie, contre près de 25% de la moyenne nationale.**

**L’offre de soins en ophtalmologie s’est considérablement réduite sur le territoire ces dernières années et depuis deux ans, l’unique médecin ophtalmologue à temps complet n’exerce plus qu’à temps partiel au centre hospitalier de Tonnerre (deux demi-journées par semaine).**

**Résultat : les habitants étaient contraints de se rendre hors du territoire, à Auxerre, en Côte-d’Or ou en région parisienne, pour accéder à des soins visuels que nombreux d’entre eux ont retardé ou auxquels ils ont simplement renoncé…**

**Face à ce constat, concernant en particulier les enfants, la direction territoriale de l’ARS dans l’Yonne a lancé une coopération interprofessionnelle visant à restaurer une offre de proximité pour les habitants.**

**Grâce à l’appui d’un ophtalmologue d’Auxerre et de la société d’orthoptistes Relais Vision, un dispositif innovant prenant appui sur la télémédecine est proposé depuis début 2024 aux personnes de 6 à 49 ans pour un renouvellement de lunettes ou un contrôle de la vue.**

**Une consultation d’orthoptiste, le lien avec les ophtalmologues**

**Concrètement, les patients prennent rendez-vous au cabinet d’ophtalmologie-orthoptie de la maison de santé installée au sein du CH de Tonnerre.**

**L’orthoptiste réalise un interrogatoire complet pour éliminer les contre-indications et procède aux mesures techniques au moyen des équipements mis à disposition dans le cabinet. Une fois la consultation terminée, les résultats sont transmis via le logiciel sécurisé à l’ophtalmologue qui valide à distance l’ordonnance de lunettes.**

**Si une anomalie est détectée, un rendez-vous est proposé au patient, avec l’ophtalmologue présent sur le site de Tonnerre un à deux jours par mois.**

**110 000 euros d’équipements**

L’Agence Régionale de Santé a financé le matériel de consultation et de téléconsultation pour un montant de 110 000 €.

La société Relais Vision a assuré le recrutement de l’orthoptiste, présente 4 jours par semaine sur place.

Trois médecins d’Auxerre sont engagés pour assurer les consultations de télé-ophtalmologie et les consultations sur site lorsque nécessaire.

Le centre hospitalier de Tonnerre a pour sa part accompagné le projet en aménageant et mettant à disposition un cabinet de consultation, ainsi que l’hébergement de l’orthoptiste.

Ce dispositif innovant se base sur le principe des protocoles de coopération interprofessionnelle qui permettent la délégation d’actes médicaux à des professionnels paramédicaux. Le cadre réglementaire étant strictement défini, la population pouvant en bénéficier est aujourd’hui restreinte aux 6 à 49 ans.

Les personnes hors de cette tranche d’âge doivent consulter directement un ophtalmologue.